Ontario

LE CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES COLLÉGIALES

RAPP0RT ANNUEL

pour la période

du 1er septembre 1987 au 31 août 1988

«EN TRANSITI0N»

90-03342/

Published in English under the title:

THE ONTARIO COUNCIL OF REGENTS FOR COLLEGES OF APPLIED ARTS AND TECHNOLOGY

ANNUAL REPORT

SEPTEMBER 1, 1987 TO AUGUST 31, 1988

"IN TRANSITION ..."

Ontario Council of Regents
for Colleges of
Applied Arts and Technology

Conseil ontarien
des affaires
collégiales

10th Floor
790 Bay Street
Toronto, Ontario
M5G 1N8

10e étage
790 rue Bay
Toronto (Ontario)
M5G 1N8

Office of the
Chair

Bureau du
président

(416) 965-4234

LETTRE DE TRANSMISSION

Le 31 août 1988

Madame Lyn McLeod
Ministre des Collèges et Universités
101, rue Bloor ouest, 13e étage
Toronto (Ontario)
M5S 1P7

Madame la ministre,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter, au nom de mes collègues du Conseil ontarien des affaires collégiales, le rapport annuel du Conseil pour la période du 1er septembre 1987 au 31 août 1988, intitulé ***«En transition»***.

Comme le laisse entendre le titre du rapport, le Conseil vient de traverser une période de transition et d'innovation, une période qui lui a posé maints défis et apporté maintes récompenses.

Je tiens, au nom des membres du Conseil, à vous remercier pour votre appui et votre leadership constants. Nous attendons avec empressement vos commentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame la ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le président,

Charles E. Pascal

LE CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES COLLÉGIALES

Le Conseil ontarien des affaires collégiales est un organisme provincial créé en vertu de la *Loi sur le ministère des Collèges et Universités.*

Le premier rôle de ce Conseil est de fournir à la ministre des Collèges et Universités des conseils avisés sur la politique de son ministère en vue de promouvoir et d'encourager la vitalité et l'efficacité du système des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION 4

II. MEMBRES DU CONSEIL 6

III. ÉNONCÉ DU MANDAT 12

IV. L'ÉLABORATION D'UN NOUVEAU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MINISTRE ET LE CONSEIL DES AFFAIRES COLLÉGIALES 15

V. À LA RECHERCHE DE NOUVELLES MÉTHODES DE COLLABORATION 16

VI. NÉGOCIATION COLLECTIVE 19

VII. DÉVELOPPEMENT DE LA CAPACITÉ DE RECHERCHE DE POLITIQUES 20

VIII. AUTRES QUESTIONS ET ACTIVITÉS 22

1. Procédures d'élection des membres internes du conseil d'administration 22

2. Création d'un Comité d'étude sur le droit de vote des membres internes du conseil d'administration 22

3. Méthodes de nomination des membres du conseil d'administration 22

4. Directives pour le choix des présidents de collège 23

5. Autres questions et projets 24

i) Directives à l'intention des administrateurs de collège . . . 24

ii) Liaison avec d'autres autorités 24

iii) Rémunération du personnel administratif 25

IX. VISITES DES COLLÈGES 26

X. RÉUNIONS DU CONSEIL 27

XI. VISION 2000 : Révision du mandat du système collégial 28

XII. CONCLUSION 30

I. INTRODUCTION

Il faut constater qu'au cours de ces dernières années, le Conseil ontarien des affaires collégiales a passé par une période de transition; d'où le titre donné au présent rapport annuel pour l'année scolaire 1987-1988.

Traditionnellement, le Conseil assumait des responsabilités dans les domaines de l'approbation des programmes, des négociations collectives, de la nomination des membres des conseils d'administration des vingt-deux collèges d'arts appliqués et de technologie, et dans d'autres activités impliquant l'exercice de pouvoirs exécutifs et de gestion.

En décembre 1985, Gregory Sorbara, alors ministre des Collèges et Universités, chargea Walter Pitman de faire une évaluation de diverses questions rassemblées sous le titre de «La gestion des collèges». Dans son rapport de juin 1986, M. Pitman remarquait que le système des collèges de l'Ontario, dirigé par le ministère des Collèges et Universités et son ministre, sous l'égide locale des conseils d'administration des vingt-deux collèges de l'Ontario, avait besoin de plus de planification et de recherche en matière de politiques à moyen et à long terme. Le rapport Pitman concluait donc au remplacement, sinon à la refonte, du Conseil des affaires collégiales. Sans adopter formellement les propositions Pitman, le ministre Sorbara s'en inspira pour recommander que le Conseil, dans son nouveau rôle, mette l'accent sur la planification à moyen et à long terme.

M. Sorbara chargea également M. Jeffrey Gandz d'étudier le système de négociation collective de même que le rôle du Conseil en tant qu'agent de négociation à l'échelle du système tout entier. Comme le lecteur le remarquera dans la section V du présent rapport, le Conseil est d'avis que son désir de remplir sa fonction de planification en pleine collaboration avec toutes les parties directement responsables et leurs dirigeants à l'intérieur comme à l'extérieur du système collégial rend ce nouveau rôle de planificateur de politiques incompatible avec celui d'agent de gestion dans le domaine de la négociation collective.

En avril 1987, Lyn McLeod, l'actuelle ministre des Collèges et Universités, se rendit compte qu'en matière de planification des programmes, le Conseil devrait se préoccuper davantage des questions relatives à l'élaboration de programmes à moyen terme et de mégaprojets plutôt que de l'approbation de programmes particuliers. C'est pour cette raison que le processus d'approbation proprement dite des programmes passa au ministère des Collèges et Universités dont le personnel avait appuyé activement le rôle du Conseil.

Le présent rapport annuel souligne quelques-unes des nouvelles formules du Conseil. On insiste plus fortement sur la coopération non seulement avec les parties responsables du système mais aussi avec d'autres groupes tout aussi importants comme les universités et les groupes qui les représentent, y compris le Conseil ontarien des affaires universitaires.

Le présent rapport couvre la période du 1er septembre 1987 au 31 août 1988 connue sous le nom d'«année scolaire». Le choix de cette période, qui diffère de l'exercice annuel et de l'année civile traditionnels, coïncide avec la nomination de l'actuel président du Conseil des affaires collégiales. On a aussi pensé que l'année scolaire - mieux que d'autres périodes plus ou moins arbitraires - cadrerait mieux et de façon plus intégrée avec les objectifs et le cycle des activités du Conseil.

Ce serait négligence de notre part de ne pas reconnaître ici le rôle de direction remarquable que Mme Laura Barr a joué d'août 1986 à août 1987, en tant que présidente intérimaire du Conseil. Sa présidence, pendant cette période transitoire, a été cruciale dans l'établissement de nouvelles relations et dans la mise sur pied d'un grand nombre d'initiatives mentionnées dans le présent rapport. Il faut citer aussi l'excellent appui apporté par le personnel du Conseil des affaires collégiales, notamment par Terry Pitre et Michele Nugent, dont le concours a été essentiel pendant cette période transitoire qui s'étendit de la présidence de Mme Barr à celle du président actuel du Conseil.

II. LES MEMBRES DU CONSEIL

Le nouveau rôle du Conseil en matière de planification à moyen et à long terme exige un élargissement de sa composition et une augmentation du nombre de ses membres afin de refléter la diversité des ressources professionnelles et des caractéristiques démographiques de la province.

À cet égard, le Conseil exprime sa gratitude envers le premier ministre de l'Ontario qui, par ses nominations récentes, a manifesté sa compréhension du nouveau rôle du Conseil.

Présentement, le Conseil est composé d'un président et de seize membres. Les membres sont nommés par décret et représentent équitablement les régions, les hommes et les femmes, les langues, les activités professionnelles et les diverses cultures de la province. Un secrétariat permanent et un personnel chargé de la recherche, secondé par des personnes détachées du système collégial, assistent le Conseil dans ses travaux.

CHARLES E. PASCAL, PRÉSIDENT **De septembre 1987 à décembre 1990**

Avant d'entrer au Conseil, Charles Pascal a été pendant six ans président du collège Sir Sandford Fleming d'arts appliqués et de technologie, à Peterborough/Lindsay. Auparavant, M. Pascal avait occupé des postes d'enseignement à l'Université McGill et à l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario. Il est titulaire d'un doctorat, d'une maîtrise et d'un baccalauréat en psychologie de l'université du Michigan. Il a fait partie des conseils de l'université Trent et de l'université de Toronto et de nombreux organismes communautaires de Montréal, de Peterborough et de Toronto.

M. Pascal s'intéresse à la conception de méthodes d'enseignement, à l'élaboration de systèmes organisationnels, à l'évaluation et aux systèmes pédagogiques internationaux. Il a dirigé des ateliers, des colloques et donné des conférences - plus de mille en tout - pour des éducateurs et les milieux d'affaires; il est, en outre, l'auteur de nombreux ouvrages. M. Pascal habite Toronto.

LAURA BARR **De janvier 1983 à décembre 1988**

Née au Japon, Laura Barr a fait ses études en Ontario. Au cours de sa carrière, elle a rempli diverses fonctions dans les domaines des soins infirmiers et de l'administration et a été notamment directrice de la *Registered Nurses Association of Ontario* et directrice adjointe des services aux patients au Centre médical Sunnybrook, à Toronto. Elle a été membre d'un grand nombre de commissions et de conseils dans les domaines de la santé et de l'éducation. L'association des infirmières diplômées de l'Ontario l'a honorée en créant la série des conférences Laura Barr et en la nommant membre honoraire à vie comme l'a fait d'ailleurs la

Société canadienne des directeurs d'association. Mme Barr s'est vu décerner La Médaille canadienne commémorative du règne de la Reine. Elle termine aujourd'hui sa sixième année en tant que membre du Conseil, dont elle a été vice-présidente pendant deux ans.

ROBERT BÉLANGER **De janvier 1987 à décembre 1989**

Robert Bélanger a été fonctionnaire du gouvernement fédéral de 1952 à 1978. Au cours de sa carrière, il a occupé les postes d'analyste du budget auprès du Conseil du Trésor, de conseiller financier auprès de la délégation canadienne à l'OTAN à Paris, d'adjoint principal du premier président du Conseil du Trésor; il fut également membre du bureau personnel du premier ministre Lester B. Pearson. Dans les dix années qui ont suivi, il a occupé divers postes de haute responsabilité dans le domaine du développement économique et social. Il est actuellement directeur général d'un organisme de réglementation des sports. Parmi ses nombreuses activités communautaires, il faut mentionner qu'il a été pendant dix ans un des conseillers scolaires du Conseil scolaire d'Ottawa. M. Bélanger habite Ottawa.

PETER DAWSON **De janvier 1988 à décembre 1990**

Peter Dawson, conseiller exécutif du Dawson Group Inc., a fait carrière pendant trente-deux ans dans le domaine de la gestion des affaires et s'est occupé notamment des relations avec le personnel et les employés, au service d'une grande société multinationale de produits de consommation, Procter & Gamble Inc. En outre, il a donné à temps partiel, pendant dix ans, des cours de formation en gestion, au collège Mohawk d'arts appliqués et de technologie, à Hamilton. M. Dawson a pris une part active dans les affaires municipales, à la Commission ontarienne de la main-d'oeuvre, au Conseil canadien pour le commerce international, à la Chambre de commerce du Canada et dans de nombreuses autres organisations communautaires, y compris le Conseil d'administration du collège Mohawk, dont il a été président. M. Dawson habite Stoney Creek.

JACQUELINE FRASER **De mai 1987 à décembre 1989**

Jacqueline Fraser, M.Ed. et B.A. de l'Université d'Ottawa, et détentrice d'un diplôme de spécialiste en éducation physique, est une enseignante dont l'expérience s'étend des écoles élémentaires et secondaires jusqu'à l'université. Elle s'est engagée dans de nombreuses activités communautaires et sportives et, depuis vingt-huit ans, remplit les fonctions d'entraîneure d'équipes pour les compétitions interscolaires. Elle a été membre et présidente du Conseil d'administration du Collège Saint-Laurent et présidente de l'Association régionale de l'athlétisme scolaire. Mme Fraser habite Alexandria.

LOUISE GAUTHIER **De février 1987 à décembre 1989**

Louise Gauthier, de Timmins, est avocate. Ses nombreuses activités au service de sa collectivité l'ont amené à être membre et vice-présidente du Conseil d'administration du Collège Northern; elle siège au conseil d'administration des Infirmières de l'ordre de Victoria du Canada, de l'association de district pour l'intégration communautaire de Kapuskasing et de la Société protectrice des animaux; elle est aussi capitaine d'équipe de Centraide. Mme Gauthier est membre de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario; elle est inscrite au Barreau du Canada et à l'association des juristes de Cochrane.

W. JAMES GRIFFIS **De janvier 1986 à décembre 1988**

Jim Griffis, qui a vécu toute sa vie à Thunder Bay, a consacré de nombreuses années à l'éducation, à tous les niveaux. M. Griffis a été administrateur et secrétaire-trésorier du Conseil scolaire de Port Arthur pendant vingt-cinq ans et agent de supervision en administration des affaires au Conseil scolaire de Lakehead, pendant cinq ans. Parmi les nombreux postes qu'il a occupés, il faut citer celui de conseiller scolaire du Conseil scolaire de Lakehead, pendant onze ans, la présidence de l'*Ontario Association of Housing Authorities* et la présidence de l'Association ontarienne des sociétés d'aide à l'enfance.

BEV MARSHMAN **De janvier 1988 à décembre 1990**

Bev Marshman a obtenu son doctorat en mathématiques de l'université de Waterloo et est actuellement professeure adjointe à la faculté de mathématiques appliquées de cette université. Madame Marshman s'intéresse surtout aux innovations dans les méthodes d'enseignement et d'apprentissage. Elle est membre du comité sur la technologie en éducation et du conseil des ressources humaines de l'université de Waterloo; elle s'occupe très activement de la planification et de la révision des programmes pédagogiques et conseille les étudiants universitaires du premier cycle. Elle habite Kitchener.

PENNY MOSS **De janvier 1986 à décembre 1988**

Penny Moss a fait ses études à l'université de Nottingham en Angleterre et a agi en qualité de conférencière en biologie appliquée dans un collège technique. Mme Moss est actuellement l'un des cadres de la *Federation of Women Teachers' Associations of Ontario*. Son engagement bien connu dans les activités communautaires l'a conduite à remplir les fonctions de conseillère scolaire et de présidente du Conseil de l'éducation de Toronto et de membre du Conseil de santé de Toronto, de la Fondation Learnxs, de l'Association des grands conseils scolaires de l'Ontario et d'un certain nombre de comités consultatifs provinciaux s'occupant d'éducation. Mme Moss habite Toronto.

HARRY B. PICKEN **De juillet 1987 à décembre 1988**

Harry Picken, ingénieur diplômé, de Ridgeway, a fait carrière à titre d'ingénieur en aviation. Avant de prendre sa retraite en 1981, M. Picken a été, pendant trente ans, président et ingénieur en chef de Genaire Ltd. Ses services communautaires lui ont valu, en 1981, la médaille de l'*Association of Professional Engineers of the Province of Ontario*. Il est actuellement président et directeur général de «Frontier Records» et de «Frontier Music». M. Picken est un pianiste et un organiste professionnel et a enregistré deux disques. Il a été membre du Conseil consultatif de technologie et du Conseil d'administration du Collège Niagara d'arts appliqués et de technologie. Ancien président et membre du Conseil d'aménagement de la ville de Niagara, M. Picken a été nommé, en 1968, citoyen de l'année pour la ville et la municipalité de Niagara.

JOHN RANKIN **De janvier 1988 à décembre 1990**

John Rankin, bachelier ès sciences en chimie et détenteur d'une maîtrise en administration de l'université McMaster, est présentement vice-président, ressources humaines, de la société Federal Industries Ltd., et président du Centre canadien de technologie créative (commanditaire du programme «Shad Valley» pour les adolescents doués). Il a également fait partie des conseils d'administration de l'hôpital de Mississauga, de la Fondation sciences-jeunesse, de la *Personnel Association of Ontario*, et enfin du *Management Council for Responsible Employees Relations*. M. Rankin habite Milton.

CHRISTOPHER ROACH **D'avril 1987 à décembre 1989**

Christopher Roach a reçu, en 1987, son diplôme du collège Centennial d'arts appliqués et de technologie. Il a été président du Conseil des étudiants du collège Centennial et il est très bien connu des dirigeants étudiants du système collégial. M. Roach est analyste informaticien à la Banque de Montréal.

PATRICK SALITURI **De juillet 1987 à décembre 1988**

Patrick Salituri est titulaire d'un diplôme d'agrégé en technologie d'ingénierie électronique du *Western Ontario Institute of Technology*, qui se nomme aujourd'hui collège St. Clair d'arts appliqués et de technologie. M. Salituri a occupé un certain nombre de postes de haute responsabilité chez Algoma Steel, à Sault Ste. Marie, et est actuellement superviseur de la construction. Ses activités comprennent, entre autres, sa participation à la Société de développement économique de Sault Ste. Marie et au conseil d'administration du Centre catholique; il a été président du Club Algoma Steel ainsi que président et membre du conseil d'administration du collège Sault. M. Salituri habite Sault Ste. Marie.

DIANE SCHWARTZ **D'avril 1987 à décembre 1989**

Diane Schwartz est actuellement vice-présidente du département des entreprises indépendantes américaines de la compagnie d'assurance-vie Manufacturers. Bachelière en sciences commerciales de l'université de Toronto, Diane Schwartz s'est occupée, au cours de sa carrière, de planification d'entreprise, d'affaires publiques et de mise en marche ainsi que de gestion générale, tant au Canada qu'aux États-Unis. Mme Schwartz a été membre du conseil d'administration de l'institut polytechnique Ryerson, vice-présidente d'une campagne de collecte de fonds pour l'hôpital Memorial de Bowmanville et membre du conseil des Jeux olympiques spéciaux de l'Ontario. Mme Schwartz habite Toronto.

ROBERT SISKIND **De janvier 1988 à décembre 1990**

Robert Siskind, de London (Ontario), a pratiqué, pendant quinze ans, le droit dans le domaine de l'aménagement municipal et du territoire. Il travaille en ce moment pour Decade Development, une société de construction de nouvelles résidences et de restauration d'anciennes propriétés. Parmi ses multiples activités de bénévole, il faut citer la présidence du conseil d'administration de l'université Western Ontario, sa qualité de membre des conseils de Centraide, de la Fondation canadienne des maladies du coeur, du Conseil des arts du Canada, du *London Jewish Community Council* et du *Robarts Research Institute*, de même que son appartenance à plusieurs autres organismes communautaires et de bienfaisance.

JO SURICH **De janvier 1987 à décembre 1989**

Jo Surich a fait ses études aux universités de Waterloo et de Toronto. Après avoir enseigné l'économie politique pendant quatorze ans à l'université de Waterloo, Jo Surich est passé au service de la Fédération du travail de l'Ontario. Chargé, au début, de l'élaboration des programmes pédagogiques de la Fédération, il est devenu, plus tard, directeur de la recherche. M. Surich jouit d'une vaste expérience comme conférencier et expert-conseil en matière de perfectionnement professionnel, de formation et de ressources humaines en général. Il est actuellement président de Brocksway Information Technologies, une entreprise de logiciels qui se spécialise dans la mise au point, pour micro-ordinateurs, de logiciels traitant de ressources humaines.

PHILOMEN WRIGHT **De janvier 1988 à janvier 1990**

Philomen Wright, dont la carrière dans l'industrie bancaire englobe la gestion financière et la gestion des ressources humaines, a acquis une vaste expérience au gouvernement et dans le domaine de l'éducation. Engagée dans des activités communautaires, Mme Wright est membre du *North York Black Education Committee*, du comité directeur en éducation du Conseil scolaire de North York et du Conseil consultatif des relations civiques et multiculturelles de l'Ontario. Mme Wright parle couramment le français et l'espagnol et a obtenu son B.A. en langues

de l'université des Antilles. Elle est associée de l'Institut des banquiers canadiens et a terminé ses études de troisième cycle en gestion des affaires à l'Université York. Mme Wright habite North York.

III. ÉNONCÉ DU MANDAT

Vu la phase de transition que traverse le Conseil, vu les nombreuses activités dans lesquelles il a été engagé ces dernières années et le nouveau rôle qu'on attend de lui, le Conseil a jugé que son premier devoir, au cours de la présente année scolaire, était d'élaborer un nouvel énoncé de son mandat.

Et pour bien commencer, le Conseil a parrainé un atelier sur son propre avenir. Réfléchissant à quelques-uns des rôles qu'il serait éventuellement appelé à jouer, le Conseil a rédigé un projet de mandat qu'il a soumis à l'appréciation des principales parties en jeu dans le système collégial ou de leurs représentants.

Il s'agit là de la première démarche du «nouveau» Conseil; cette phase d'élaboration de la version finale de son mandat devait nécessairement refléter les opinions qui y étaient contenues. C'est ainsi que le libellé de la mission, énoncé plus bas, met l'accent sur le caractère consultatif, sur la coopération et sur l'ouverture du Conseil dans son élaboration d'options de politiques pour la ministre; il importait que ce processus reflétât ces principes. C'est pourquoi la mise au point du mandat exigeait que le projet fût présenté par le président et d'autres personnes dans toutes les régions de la province. C'est ce qui explique qu'un grand nombre de mémoires ont été reçus à la suite d'un publipostage intensif aux présidents des conseils d'administration, aux présidents, aux groupes d'étudiants, sans oublier le Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario (SEEFPO).

LE MANDAT

Conseiller la ministre sur la politique de son ministère

Le rôle principal du Conseil est de fournir à la ministre des Collèges et Universités des conseils avisés au sujet de la politique de son ministère en vue de promouvoir et d'encourager la vitalité et l'efficacité du système des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Voici les convictions et les priorités qui guideront les travaux du Conseil, conformément à une politique dynamique, opportune et bien documentée :

CONVICTIONS DE FOI ET PRIORITÉS DU CONSEIL

- s'engager à l'égard des étudiants;
- s'engager envers tous ceux qui travaillent au sein du système collégial;
- se préoccuper des besoins de ceux qui emploient des diplômés des collèges;
- rendre compte de ses activités à la population de l'Ontario.
- être sensible à l'avenir et savoir discerner les possibilités et les contributions que peut offrir, sur le plan social, culturel, économique et pédagogique, un système collégial prévoyant, dynamique et faisant preuve de souplesse.
- reconnaître que le Conseil se doit d'agir en tant que catalyseur efficace des innovations et des changements constructifs du système collégial;
- reconnaître les collèges en tant qu'instruments d'une politique gouvernementale;
- reconnaître qu'un leadership coopératif et engagé est nécessaire à la réalisation des objectifs du système collégial, mais que les initiatives, la créativité et les innovations des collèges eux-mêmes doivent également être respectées et encouragées.

Convaincu du besoin d'une planification dynamique et à long terme, d'une révision et d'un renouvellement permanents du mandat des collèges de l'Ontario, le Conseil structurera ses travaux en adoptant une approche fondée sur la consultation et l'accessibilité, une politique de collaboration avec les conseils d'administration, les présidents de collèges et l'Association des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, et en sollicitant l'apport que peuvent faire d'autres représentants de ceux et celles qui travaillent et étudient dans les collèges.

Les travaux du Conseil devront porter sur:

PHILOSOPHIE APPUYANT LES TRAVAUX DU CONSEIL

- l'élaboration d'une stratégie de compréhension globale des questions économiques, sociales, culturelles et pédagogiques importantes auxquelles l'Ontario fait face et des problèmes mais aussi des chances qu'elles présentent pour les collèges;
- l'établissement et le maintien de liens efficaces avec le système scolaire et universitaire de l'Ontario;
- l'évaluation des questions d'ordre éducatif de l'Ontario à la lumière des expériences faites par d'autres organismes ou autorités au Canada et ailleurs;
- la réévaluation des recommandations sur la politique du Conseil et de ses méthodes en fonction de l'évolution du climat social et économique.

Au cours de ses travaux, le Conseil collaborera régulièrement avec la ministre pour mettre à jour les priorités en matière de politiques pour chaque année scolaire.

AUTRES ACTIVITÉS PRÉVUES PAR LA LOI

Le Conseil a le pouvoir de nommer des administrateurs aux conseils d'administration locaux. À ce titre, il a la responsabilité de fournir son appui à la ministre des Collèges et Universités et à l'Association des collèges d'arts appliqués et de technologie en ce qui concerne l'orientation et l'évolution de chaque conseil d'administration.

Présentement, le Conseil est toujours chargé des négociations collectives avec le personnel de soutien et les enseignants (le SEEFPO) et de faire des recommandations à la ministre des Collèges et Universités en ce qui concerne les salaires du personnel administratif. Mais à la suite du rapport de la Commission Gandz, ces responsabilités font actuellement l'objet d'un examen par la ministre.

Le Conseil assume aussi d'autres responsabilités spéciales qui lui sont confiées par la ministre des Collèges et Universités.

IV. ÉLABORATION D'UN NOUVEAU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MINISTRE ET LE CONSEIL DES AFFAIRES COLLÉGIALES

Vu le changement de rôle du Conseil, d'une part, et la tradition bien établie d'un protocole d'entente entre la ministre et le Conseil des affaires collégiales, d'autre part, il a été nécessaire d'élaborer, au cours de l'année dernière, un nouveau protocole d'entente mettant l'accent sur les points fondamentaux suivants :

«1. ... le Conseil doit apporter son aide à la ministre pour la planification globale des activités prévues dans les programmes des collèges, en donnant son avis à la ministre et en la conseillant sur des questions de politique touchant au système collégial, en se tenant au courant des réalisations en cours dans les établissements d'enseignement postsecondaire relevant d'autres autorités, en donnant son opinion à la ministre sur la pertinence de ces réalisations en ce qui concerne les collèges de l'Ontario, en conseillant la ministre, de façon générale, sur les orientations stratégiques à long terme à donner au système collégial, et enfin en soumettant constamment le mandat du système collégial à un processus de révision.

2. Le Conseil est un agent de la Couronne qui relève de la ministre.

3. L'initiative de soumettre au Conseil des questions de politique appartient tant au Conseil qu'à la ministre.

4. Aux fins de faciliter la collaboration entre le Conseil et le ministère des Collèges et Universités, d'aider le personnel du Conseil et du ministère à élaborer leurs plans de travail et à en prévoir les priorités, et d'éviter des doubles emplois ou des chevauchements inutiles dans leurs activités, le Conseil doit remettre à la ministre une liste et un calendrier des projets incluant, entre autres, les projets qui lui ont été transmis par la ministre et dont le Conseil prévoit s'occuper dans l'année qui suit.

5. Sous réserve de la *Loi de 1987 sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, le Conseil doit avoir accès à toutes les données recueillies ou compilées par le ministère des Collèges et Universités et qui lui sont indispensables pour remplir ses obligations. Des exemplaires des rapports annuels des collèges à la ministre et des rapports sur les activités des collèges remis à la ministre doivent être automatiquement distribués au Conseil.

6. Afin de lui permettre de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu de la loi et de ce protocole d'entente, le Conseil doit être doté d'un secrétariat disposant des ressources humaines et financières. Si le ministère et le Conseil le jugent approprié, leur personnel collaborera à des projets conjoints.»

V. À LA RECHERCHE DE NOUVELLES MÉTHODES DE COLLABORATION

Traditionnellement, le Conseil s'est «maintenu en contact» avec le système collégial en visitant chaque collège tous les trois ans environ. Bien que ces visites aient été fort utiles, puisqu'elles ont permis aux membres du Conseil de rencontrer les représentants des groupes constitués de chaque collège, le nouveau rôle attribué au Conseil exige une compréhension plus étroite, plus suivie et plus approfondie des questions qui préoccupent chaque collège.

C'est dans ce but que le Conseil a élaboré le concept d'une équipe de liaison collégiale, où chaque membre du Conseil pourra se faire l'avocat, bien informé, d'au moins deux collèges, auxquels il rendra visite une ou plusieurs fois par an. Les membres de ces équipes de liaison sont les suivants :

Algonquin

Charles Pascal, chef
Jacqueline Fraser
Robert Bélanger

Cambrian

Peter Dawson, chef
Jim Griffis
Robert Bélanger/Louise Gauthier

Canadore

Jo Surich, chef
Louise Gauthier

Centennial

Charles Pascal, chef
Harry Picken

Conestoga

Laura Barr, chef
Philomen Wright

Confederation

Charles Pascal, chef
Bev Marshman
Pat Salituri

Durham

Charles Pascal, chef
Diane Schwartz
Christopher Roach

Fanshawe

Laura Barr, chef
Bev Marshman

Georgian

Charles Pascal, chef
Louise Gauthier
Christopher Roach

George Brown

Laura Barr, chef
Peter Dawson
Diane Schwartz

Humber

Charles Pascal, chef
Jim Griffis
Philomen Wright

Lambton

Pat Salituri, chef
Robert Siskind

Loyalist

Charles Pascal, chef
Jacqueline Fraser
Terry Pitre (secrétaire de direction
du Conseil des affaires collégiales)

Mohawk

Laura Barr, chef
Harry Picken

Northern

Penny Moss, chef
Jim Griffis

Niagara

Penny Moss, chef
Peter Dawson

St. Clair

Laura Barr, chef
Harry Picken
Robert Siskind

Saint-Laurent

Robert Bélanger, chef
Peter Dawson

Sault

Laura Barr, chef
Peter Dawson
Christopher Roach

Seneca

Charles Pascal, chef
John Rankin

Sheridan

Laura Barr, chef
Terry Pitre
Jo Surich

Sir Sandford Fleming

Penny Moss, chef
Terry Pitre
John Rankin

Les équipes de liaison avec les collèges se sont occupées des questions suivantes :

- nominations aux postes des conseils d'administration
- nouveaux programmes et activités collégiaux et pratiques innovatrices
- les points de vue des collèges sur des questions clés tant à l'échelon local qu'au niveau du système tout entier et qui devraient figurer à l'ordre du jour du Conseil
- rétroaction des collèges au sujet des travaux courants du Conseil.

C'est grâce à ces équipes de liaison avec les collèges et à d'autres méthodes encore à concevoir que le Conseil espère se sensibiliser aux caractéristiques spécifiques de chaque collège et créer un consensus sur la politique et l'ordre du jour de la planification dont le Conseil a besoin pour se faire l'avocat bien informé et efficace du système collégial.

À la suite de la création et de la mise en oeuvre de ces équipes de liaison avec les collèges, six visites ont eu lieu au printemps 1988. La plupart des collèges seront visités au moins une fois au cours de l'automne 1988.

VI. NÉGOCIATION COLLECTIVE

Madame Lyn McLeod, ministre des Collèges et Universités, a communiqué le rapport de M. Jeffrey Gandz, commissaire de la négociation collective, le 18 avril 1988. Bien que la ministre n'ait pas encore répondu au rapport de M. Gandz à la date de publication du présent rapport, M. Gandz et le Conseil se sont entendus pour que, dans un avenir très proche, ce dernier puisse céder son rôle d'agent de gestion dans la négociation collective à une association d'employeurs à l'échelle de la province. Ce changement, s'il est adopté, ferait que les conseils locaux auraient de plus grandes prérogatives et seraient, plus qu'auparavant, maîtres de leur destinée, dans le cadre du système collégial dans son ensemble.

Quelle que soit la décision de la ministre et de son gouvernement au sujet de la négociation collective dans le système collégial, le Conseil a, au cours de l'année dernière, présidé, en fait, aux négociations collectives qui ont conduit à la conclusion de deux conventions - la première avec le personnel de soutien et la deuxième avec les enseignants.

Ces deux séries de négociations avaient pour objet, entre autres, la création d'une nouvelle structure du comité de gestion prévoyant un engagement plus actif des administrateurs des collèges. Ces conventions contiennent, tant pour la direction que pour le personnel, des améliorations visant à rehausser les relations futures à tous les niveaux du système collégial.

Le fait que les parties en cause dans ces deux séries de négociations soient parvenues librement à un accord est à porter au crédit de tous ceux qui ont participé à leur conclusion. À cet égard, le Conseil rend particulièrement hommage à Bert Curtis qui, au nom du Conseil, a présidé l'équipe de négociation avec le personnel de soutien, et à Keith McIntyre, président du comité de négociation avec les enseignants, pour leur remarquable leadership ainsi que pour la précieuse contribution et le dévouement de leurs collègues membres du comité. Le Conseil exprime aussi sa gratitude à Ian McArdle et à ses collègues de la Section des relations et des avantages sociaux du personnel de la Direction des affaires collégiales du ministère des Collèges et Universités, pour leur excellent soutien et le leadership dont ils ont fait preuve.

VII. DÉVELOPPEMENT D'UNE CAPACITÉ DE RECHERCHE DE POLITIQUES

La nouvelle fonction de planification des politiques qui incombe au Conseil a rendu indispensable la création d'un secrétariat de recherche chargé de l'aider dans cette tâche. Bien que le financement de ce secrétariat ait pris plus longtemps et ait été moins important que prévu, nous avons le plaisir de vous informer de l'embauche de M. Riel Miller, à titre de premier directeur des politiques et de la recherche.

L'expérience internationale acquise par M. Miller au début des années 1980, à l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), à Paris, et son doctorat ès sciences économiques de la *New School for Social Research* de New York, font bénéficier le Conseil de ressources précieuses et d'une vaste expérience, en matière d'analyse, dans le domaine des politiques gouvernementales comparées. Revenu en Ontario en 1984, M. Miller a eu l'occasion d'affiner ses compétences en communication et ses aptitudes de chef en travaillant à titre de conseiller en matière de politiques à l'Assemblée législative de l'Ontario et pour le mouvement syndical de l'Ontario, grâce à son travail à la Fédération du travail de l'Ontario.

Le Conseil a aussi engagé comme analyste en chef en matière de politiques M. Brian Wolfe, titulaire d'une maîtrise en sciences économiques et d'un doctorat en planification pédagogique. M. Wolfe s'est joint à nous après avoir travaillé pendant sept ans à la Direction des affaires collégiales du ministère des Collèges et Universités. C'est à ce poste qu'il a pris part à diverses études relatives aux besoins et à l'équilibre financier du système collégial et qu'il a servi de personne-ressource dans les négociations collectives entre les enseignants des collèges et le Conseil.

Avant de travailler à la Direction des affaires collégiales, M. Wolfe se trouvait engagé dans divers projets de recherche concernant l'éducation et la formation de la main-d'oeuvre en Ontario. Pendant deux ans, il a été professeur d'économie à plein temps à l'institut polytechnique Ryerson.

Afin que le Conseil et les collèges soient de vrais associés au sein du système collégial, nous avons mis sur pied un programme de prêts de service et nous nous sommes assurés, à ce titre, les services de notre première collaboratrice, Mme Terry Dance du collège George Brown. Mme Dance a obtenu son B.A. et sa maîtrise en éducation à l'université de Toronto.

En sa qualité d'ancienne présidente du Département des cours dispensés dans les collectivités hors campus, au collège George Brown, Mme Dance conçoit son travail dans la double perspective collégiale et communautaire. Elle a eu l'occasion d'élaborer et d'évaluer de nombreux programmes éducatifs pour les adultes défavorisés et a contribué activement à la promotion de partenariats entre diverses collectivités et le système collégial.

En tant que membre du conseil du collège George Brown et de co-présidente du comité des présidents, Madame Dance connaît bien nombre des questions qui se posent aujourd'hui à l'ensemble du système collégial. Elle a fait des recherches et conçu des politiques touchant à des domaines tels que les relations multiculturelles, l'orthopédagogie et les effets produits sur les collèges par les initiatives fédérales de formation.

En outre, nous avons eu le bonheur de recruter Mme Mora Thompson à titre de secrétaire de la présidence du Conseil. Mme Thompson a obtenu son baccalauréat ès lettres de l'université de la Colombie-Britannique.

Mme Thompson nous apporte son expérience de l'administration, des communications et de la recherche, surtout dans le secteur public. Au palier provincial, elle a travaillé pour le ministère des Services sociaux et communautaires. Au palier fédéral, elle a rempli les fonctions d'assistante chargée de la circonscription électorale d'un ministre fédéral et a dirigé son bureau. Antérieurement, Mme Thompson avait travaillé comme recherchiste pour un membre du Parlement et en qualité de secrétaire juridique.

Au cours du prochain exercice, nous espérons engager encore un analyste de politiques, renforcer notre programme de prêts de service, recourir plus fréquemment à des experts-conseils et accroître les possibilités de travail pour des internes et des adjoints à la recherche formés par le groupe d'éducation supérieure de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (IEPO).

Une augmentation de notre personnel nous a obligés à déménager dans de nouveaux locaux au 790, rue Bay, à Toronto, en août 1988.

VIII. AUTRES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

1. Procédures d'élection des administrateurs internes

À la suite du rapport Pitman, le gouvernement a modifié le règlement 640 de la *Loi sur le ministère des Collèges et Universités* pour permettre à des groupes constitués au sein d'un collège - étudiants, enseignants, personnel de soutien et cadres - d'opter en faveur d'une représentation, sans droit de vote, au conseil d'administration. Le règlement 640 stipule maintenant que l'élection des administrateurs internes doit être faite conformément aux procédures d'élection approuvées par le Conseil des affaires collégiales.

Le Conseil a créé un sous-comité des procédures d'élection et a travaillé en collaboration avec les conseils des vingt-deux collèges pour mettre sur pied vingt-deux jeux de procédures d'élection qui répondent à la fois aux besoins particuliers de chaque collège et aux exigences de la nouvelle réglementation. Il en est résulté que sur vingt-deux collèges, vingt-et-un ont procédé à des élections. En conséquence, des administrateurs internes dûment élus - un par groupe constitué - siègent aux conseils de nos collèges.

2. Création d'un comité chargé d'examiner le droit de vote des administrateurs internes

En avril 1988, Mme Lyn McLeod a demandé au Conseil de créer un comité chargé d'examiner le droit de vote des administrateurs internes. Le comité a été formé et on a demandé aux divers conseils et aux autres chefs de groupes constitués de faire part de leurs idées; on espère donc que ce comité pourra, par l'intermédiaire du Conseil, donner son opinion à la ministre au cours de la prochaine année.

3. Méthode de nomination des membres du Conseil d'administration

Le sous-ministre adjoint, M. Ralph Benson, et le président du Conseil, ont co-présidé le comité chargé d'examiner la méthode de nomination des membres du Conseil d'administration et les qualifications nécessaires pour être élu membre, au niveau des conseils d'administration locaux. Les résultats d'ensemble de cette enquête encouragent les conseils locaux à s'assurer que les candidatures qu'ils soumettent au Conseil reflètent les aspects démographiques de leur collectivité et tiennent compte des plus importantes questions stratégiques qui préoccupent chaque collège.

Les sièges réservés aux municipalités, pour lesquels les candidatures étaient traditionnellement fournies au Conseil par les municipalités et les comités, ne sont

plus nécessaires. Il faut pourtant souligner que, lorsqu'ils étudient les candidatures à soumettre au Conseil, les conseils d'administration des collèges sont censés maintenir une liaison effective et active avec la plus grande variété possible de groupes constitués de leur collectivité.

L'idée fondamentale des recommandations du comité adoptées par la ministre est de faire preuve d'une plus grande souplesse dans la composition des conseils dans le but de trouver - si possible - un juste équilibre en matière d'égalité des sexes et en fonction des besoins linguistiques, culturels, sociaux et économiques des collèges.

Un autre changement important de la méthode de nomination des membres des conseils d'administration concerne la communication entre le Conseil et les conseils locaux. Par l'intermédiaire des équipes de liaison avec les collèges, décrites au chapitre IV du présent rapport, chaque équipe sera informée des questions les plus importantes pour le collège et sera tenue au courant des genres de personnes que le conseil d'administration local voudrait voir nommées par le Conseil pour combler une vacance. Des réunions entre l'équipe de liaison du collège et le comité de nomination des candidats au conseil local ou la direction ou le conseil tout entier intensifieront les communications et constitueront un processus de sélection plus efficace et mieux étudié.

4. Directives pour le choix des présidents de collège

Comme de nombreux présidents ont pris leur retraite récemment et qu'on s'attend à ce que d'autres fassent de même, et vu le rôle important que les présidents seront appelés à jouer au cours de la prochaine période de l'histoire du système collégial, on a pensé qu'il était important de fournir des directives pour la recherche de candidatures présidentielles. C'est dans ce but qu'un comité mixte, co-présidé par le président du Conseil et le sous-ministre adjoint des Collèges et Universités, a énoncé certaines directives à l'usage des conseils d'administration locaux.

Il faut noter ici que le nouveau règlement 640 donne à la ministre le pouvoir d'examiner les méthodes de recherche des candidats dans chaque processus de sélection d'un président ou d'une présidente :

«6. (2b) Avant de décider du processus suivi pour nommer, évaluer ou révoquer un président de collège, la ministre doit, tout au moins, prendre en considération l'envergure de la recherche d'un président, les critères de sélection utilisés par le conseil d'administration, la composition du comité de recherche du collège et les méthodes d'évaluation du rendement utilisées par ledit Conseil.»

5. Autres questions et projets

i) Directives à l'intention des administrateurs de collège

Le ministère et le Conseil ont publié la toute dernière version élargie des *Directives à l'intention des administrateurs de collège*, un manuel complet destiné tant aux nouveaux administrateurs qu'à ceux qui ont plus d'expérience. Le personnel du ministère des Collèges et Universités a fourni la plus grande partie de l'aide nécessaire à la production de cette version révisée.

ii) Liaison avec les autres autorités

Pour que le Conseil puisse bien remplir ses fonctions de planification, il importe qu'il établisse des relations avec d'autres autorités tant dans le domaine de l'éducation que dans d'autres. C'est pourquoi le Conseil a déjà commencé à établir officieusement de nouvelles relations. Par exemple :

- M. Paul Fox, président du Conseil ontarien des affaires universitaires (COAU), a été invité à l'une des retraites de planification organisées par le Conseil des affaires collégiales. C'était la première fois qu'un représentant du COAU et le Conseil des affaires collégiales avaient la chance de parler de l'éducation postsecondaire en général. En juillet 1988, le président du Conseil des affaires collégiales était invité, à titre de réciprocité, à faire une présentation à une séance plénière du COAU.

- Le président du Conseil, M. Charles Pascal, et les membres du Conseil, Madame Penny Moss et M. Jo Surich, ont pris part à la Conférence nationale sur l'éducation postsecondaire en octobre 1987, à Saskatoon. M. Pascal était membre du Comité directeur.

- M. Pascal fit aussi partie de la délégation des ministères des Collèges et Universités, de l'Éducation et de la Formation professionnelle, envoyée en Allemagne de l'Ouest pour étudier le système d'apprentissage de ce pays.

- M. Pascal collabore avec le Conseil des universités de l'Ontario pour préparer un voyage en Suède à l'intention des présidents de collèges et d'universités, qui sera dirigé par le sous-ministre Thomas Brzustowski.

- M. Pascal est en liaison étroite et régulière avec les sous-ministres. En plus de ses rencontres avec le sous-ministre des Collèges et Universités, le président reste en relation avec les sous-ministres des ministères suivants : Éducation, Formation professionnelle, Services sociaux et communautaires, Affaires intergouvernementales, Industrie, Commerce et Technologie, de même qu'avec le Secrétariat des Ressources humaines dans le but de se tenir au courant des principales questions touchant d'autres secteurs gouvernementaux et susceptibles d'influer, à leur tour, sur l'avenir du système collégial.

- M. Pascal a été éducateur interne au *Pacific Management Development Institute* en Colombie-Britannique.

- Mme Penny Moss et M. Pascal ont été deux des plus importants conférenciers de l'*Institute on Women and Work*, parrainé par la ville de Toronto, en novembre 1987.

- M. Pascal a participé à la conférence annuelle de l'Association canadienne des collèges communautaires, à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), en juin 1988.

iii) Rémunération du personnel administratif

Dans le passé, le processus suivi par le Conseil pour faire ses recommandations annuelles à la ministre au sujet des salaires du personnel administratif n'avait pas été perçu par les membres de ce personnel comme devant tenir compte de leurs représentations et de leurs apports. C'est pourquoi, l'an dernier, le Conseil a créé un comité spécial des salaires du personnel administratif chargé de lui faire des recommandations. Par cette initiative, le Conseil a montré qu'il s'intéressait à l'amélioration de la communication et à la collaboration dans l'établissement des politiques. Au cours de l'année dernière, ce comité, le Comité des présidents et Hay and Associates ont apporté leur contribution au Conseil. Ce Conseil poursuit son évaluation des moyens d'implanter une structure permanente qui soit représentative, ouverte à la collaboration et sensible à certaines des options suggérées dans le rapport Gandz.

IX. VISITES AUX COLLÈGES

Les équipes de liaison du collège ont visité six collèges depuis la création des équipes au printemps 1988.

M. Charles Pascal et le personnel du Conseil des affaires collégiales continuent un programme indépendant de visites aux collèges afin de se tenir informés de leurs problèmes et de leurs activités. Dans le cadre de ce programme, et durant la dernière année, le président du Conseil a visité vingt collèges, au moins une fois, et un grand nombre d'entre eux à plus d'une occasion. En outre, il s'est occupé d'environ cinquante conférences et ateliers.

X. RÉUNIONS DU CONSEIL

Date	Lieu
Du 16 au 18 septembre 1987	Collège St. Clair, Windsor
Du 21 au 23 octobre 1987	Collège Sault, Sault Ste. Marie
Les 12 et 13 novembre 1987	Collège Centennial, Scarborough
Du 9 au 11 décembre 1987	Collège Sheridan, Oakville
Du 20 au 22 janvier 1988	Retraite au Eaton Hall, collège Seneca, Campus King
Du 10 au 12 février 1988	Hôtel Royal York, Toronto (conjointement avec la conférence annuelle de l'Association des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario)
Les 9 et 10 mars 1988	Auberge Pillar & Post, Niagara-on-the-Lake
Les 18 et 19 mai 1988	Hôtel Bristol Place, Toronto
Du 15 au 17 juin 1988	Auberge Pinestone, Haliburton

XI. VISION 2000 :

Révision et renouvellement du mandat du système collégial

Dans une lettre datée du 8 décembre 1987 et adressée à la présidence du Conseil, Mme Lyn McLeod, ministre des Collèges et Universités, a demandé que le Conseil se forge «une vision du système collégial pour l'an 2000» pour relever les défis qui se posent au système éducatif de l'Ontario et aux collèges d'arts appliqués et de technologie en particulier. La ministre a déclaré :

> «Au moment où le système des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario entre dans sa troisième décennie, il se doit de répondre aux besoins changeants d'un milieu en évolution. Les décisions actuelles concernant les programmes et les service offerts par les collèges auront un impact lourd de conséquences sur l'orientation future du système et sur sa capacité de répondre à des besoins toujours renouvelés...»

Le Conseil se réjouit de l'occasion qui lui est donnée d'aider la ministre à définir le rôle que le système collégial peut jouer en relevant les défis qui se posent à l'Ontario.

Le Conseil croit fermement que le système collégial doit jouer un rôle vital dans toute stratégie globale visant à préparer les Ontariens à affronter l'avenir. Les changements dans notre manière de travailler et de vivre entraînent de nouveaux besoins et de nouvelles responsabilités en matière d'éducation. C'est le moment, aujourd'hui, de réexaminer les relations qui existent entre les collèges, les écoles et les universités. Aucun moment n'est plus opportun pour fixer le rôle du système collégial dans la transformation sociale et économique qui s'effectue autour de nous.

Le projet Vision 2000 a pour but de donner au système collégial un rôle cohérent et clairement défini pour le XXI[e] siècle. Cette vision de l'avenir dépend de la créativité et de la réflexion que seuls des éducateurs et des citoyens travaillant ensemble dans un processus de participation peuvent fournir. Grâce à des méthodes où prévalent la consultation et la participation de toutes les parties concernées, Vision 2000 a pour but essentiel de fournir une réponse globale, analytique et clairvoyante à la question suivante : «Que devrait être le système collégial en l'an 2000, et comment allons-nous le construire dès aujourd'hui?»

La réponse à cette question se trouve en grande partie dans le processus actuel d'enquête. Vision 2000 ne peut atteindre ses objectifs que si les collèges et les nombreuses collectivités qu'ils servent savent créer les réponses dans le cadre de ce processus de discussion et d'engagement. Dans ce sens, on peut dire que le processus fait partie intégrante des résultats finaux.

Ainsi donc, conformément à l'énoncé du nouveau mandat du Conseil, le but de Vision 2000 est d'aider la ministre à réviser et à renouveler le mandat du système

collégial, grâce à un processus visible, coopératif et largement intégré d'établissement d'une politique.

Le Conseil a nommé un comité directeur de trente-six membres chargés de superviser plusieurs équipes de travail ayant pour tâche de faire l'analyse et de débattre des questions fort diverses qui préoccupent le système collégial.

Bien que le rapport final ne puisse pas être prêt avant la fin de 1989, divers rapports sur l'avancement des travaux et des ébauches de documents de politique seront communiqués par plusieurs équipes de travail au cours du processus. Il est prévu que ce processus débutera officiellement à l'automne 1988.

XII. CONCLUSION

Bien que l'année qui vient de se terminer ait été une année de transition, les exigences de Vision 2000 et ce que l'on peut en espérer vont obliger le Conseil à concentrer ses ressources et son attention sur la concrétisation convaincante de son nouveau rôle. Cela dit, nous attendons, au sujet de la négociation collective, la décision de la ministre et nous nous engageons, naturellement, à respecter et à appuyer les conclusions qu'elle voudra bien y apporter.